

COMPTE RENDU SEANCE

Du mardi 11 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois le mardi 11 avril à dix-sept heures. Le Conseil Municipal de la Commune de Boissezon, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Boissezon, salle du Conseil, sous la présidence de Mr le Premier Adjoint, Benoit MILHET.

Présents : AUSSILLOU Pierre, BERNA Martine, CATALA Gérard, MILHET Benoit, MONJAL Mathilde, RUIZ Benoit, TONON Yannick.

Absents : LECUTIER Jean-Marc

Absents donnant procuration :

CABROL Jacqueline donne procuration à TONON Yannick
KAMILLE Abou-kanh donne procuration à AUSSILLOU Pierre
RAYSSEGUIER Christian donne procuration à CATALA Gérard

Secrétaire de séance :

BERNA Martine, a été nommé secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la séance du 24 mars 2023 a été accepté à l'unanimité des membres présents.

Voyage scolaire école de Cambounès

Mr Benoit MILHET rappelle au conseil municipal que l'école de Cambounès va effectuer un voyage scolaire prochainement.

Le budget total du voyage est de 4 672€.

L'école de Cambounès sollicite à la commune de Boissezon la somme exceptionnelle de 500€.

Après délibération,

Le conseil municipal vote, à l'unanimité, la subvention pour la somme de 250€.

Renouvellement du contrat de service RGPD avec l'Association des maires et des Elus locaux du Tarn.

Le règlement général sur la protection des données (RGPD), entré en vigueur le 25 mai 2018, fournit un cadre de conformité modernisé, fondé sur la responsabilité, en matière de protection des données en Europe.

L'ensemble des autorités et organismes publics ont l'obligation de désigner un DPD destiné à faciliter la mise en conformité avec les dispositions du RGPD.

Vu que l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn s'est engagée dans cette démarche et propose ce service aux collectivités et établissements publics du département.

Vu que la commune de Boissezon a déjà conventionné avec l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn en matière de protection des données.

Vu que le contrat de service RGPD arrive prochainement à terme.

Après délibération :

Le conseil accepte, à l'unanimité, le renouvellement du contrat de prestation de service avec l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn.

Le conseil autorise Mme Le Maire à signer le nouveau contrat de service avec l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn.

Location de la salle polyvalente.

Annule et remplace la délibération 2023_D05

Mr Benoit MILHET propose au conseil de ne plus louer la salle polyvalente en soirée en raison des nuisances sonores. Toutefois, pour les habitants ayant leur résidence principale sur la commune :

- les locations en journée seront maintenues après avis favorable d'une commission représenté par le maire et ses adjoints.

- les horaires de locations : de 9h00 jusqu'à 23h00 chaque jour de la semaine ainsi que le samedi et le dimanche.

- les tarifs de la salle sont les suivants :

En semaine du lundi au vendredi :

Tarif à la journée 100€ la salle (de 9h00 à 23h00)

Le weekend (samedi et dimanche) :

200 € la salle plus la cuisine

150 € la salle seule

Entre le 1 octobre et le 30 avril il y a un supplément de 50€ pour les frais de chauffage.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Convention avec le Tourisme Imaginaire

Mr Benoit MILHET explique au conseil que le Tourisme Imaginaire doit venir sur la commune de Boissezon en Juillet 2023.

Afin d'effectuer leurs activités, le Tourisme Imaginaire a besoin d'utiliser une partie de l'espace public de la commune ainsi que le gîte communal.

Mr Le Premier Adjoint propose au conseil une convention entre la commune et Le Tourisme Imaginaire afin de permettre à l'association de disposer de l'espace public ainsi que du gîte communal à titre gracieux.

Après délibération, le conseil :

Accepte la convention,

Autorise Mme Le Maire à la signer.

La séance est levée à 18h45